NOUVELLE-ORLÉANS, 1ER JANVIER 1910.

Livraison 4ème. *13ème Série.* *Tome I.*

COMPTES-RENDUS
DE
L'Athénée Louisianais

(GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE)

Paraissant Tous les Trois Mois.

SOMMAIRE.

Pour l'Abonnement, s'adresser au Secrétaire, P. O. Box 725.

Prix de l'Abonnement, $1.00 par an, payable d'avance.

Le Numéro, 25 Cents,

A l'Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.

NOUVELLE-ORLEANS :
Imprimerie Philippe, 310-314, Passage de la Bourse.
1909

NOUVELLE-ORLÉANS, LE 1er JANVIER 1910.

COMPTES-RENDUS

DE

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;

2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;

3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée Louisianais les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société :

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

Séance de Rentrée, Vendredi, 22 Octobre 1909, à 8 Heures du Soir.

En l'absence du président, qui assiste à une réunion du Collège Tulane et qui ne paraîtra que plus tard dans la soirée, M. Charles T. Soniat, second vice-président, ouvre la séance, en souhaitant la bienvenue aux amis de notre société et à ses collègues.

Sont présents :

MM. Edgar Grima, sous-secrétaire ;
Juge Joseph A. Breaux, Albert Breton, Dr Félix A. Larue, Juge Robert H. Marr et Bussière Rouen, secrétaire perpétuel.

M. Véran Dejoux, Consul de France, et un grand nombre de dames et de messieurs, amis de l'Athénée, assistent à la réunion.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance, et d'une lettre que lui a adressée Mme L. Augustin Fortier ; cette lettre est accompagnée d'un acrostiche tombé de la plume de Mme Fortier en voyant l'insigne des "Palmes académiques" décernées à Mme Aimée Beugnot, sa sœur.

Acrostiche.

F rance ! O toi, la grande immortelle,
R ègne encor sur nos cœurs aimants ;
A mie charmante et fidèle,
N ous comptons parmi tes enfants.
C ette palme à nos yeux rappelle
E t ta grâce et tes dons charmants.

16 septembre 1909.

Mlles Ella de los Reyes et Clara Cazenavette, accompagnées par Mlle Marie Cazenavette, se font bruyamment applaudir dans un duo de violon ; elles interprètent d'une façon charmante une symphonie de Charles Daucla, et ont dû répondre à un rappel.

La parole est ensuite donnée à M. Albert

Breton qui, pendant près d'une heure, entretient son auditoire de "La grande semaine d'aviation de Champagne." M. Breton a assisté à toutes les envolées des grands aviateurs qui ont eu lieu en présence du Président de la République française et de ses ministres, près de Reims, dans les grandes plaines historiques de Bétheny, admirablement aménagées pour l'occasion. M. Breton, quoique plaidant ignorance en la matière, prouve au contraire qu'il a parfaitement saisi tous les détails de cette lutte de l'air ; il est donc facile de comprendre qu'il soit bien aisé de se laisser enthousiasmer devant un pareil spectacle présentant les succès obtenus par "les plus lourds que l'air." Il fait voir nombre de reproductions photographiques des appareils employés par les grands aviateurs Blériot, Latham, Wright, Farman. Curtiss, Buneau-Varillac, le comte de Lambert, Tissandier, Lefèvre et autres. Ces noms, presque tous français, démontrent que la France a eu une large part dans les victoires de l'aviation moderne et que, grâce à l'énergie et à l'intelligence des inventeurs français, cette science est appelée, sous peu, à un développement considérable.

La charmante et intéressante causerie de M. Breton se termine au milieu des applaudissements du public d'élite qui avait honoré l'Athénée de sa présence.

Mlle Rita Boudousquié chante avec beaucoup de goût et d'expression le "Credo" de Faure ;

elle est accompagnée par Mlle Lucie Bouligny. Comme rappel, Mlle Boudousquié chante "Simple aveu," qui sied admirablement à son bel organe.

Mlle Clara Cazenavette fait chanter son violon dans la Berceuse No. 2 de Renard. Inutile de dire qu'elle reçoit sa large part d'applaudissements.

Après suspension des règlements, sont élus membres actifs à l'unanimité des voix : Messieurs Edgar E. Delhommer, recommandé par M. le Juge Joseph A. Breaux ; George Grima, recommandé par M. Alcée Fortier ; M. le Dr Y. R. LeMonnier, recommandé par M. Alcée Fortier.

M. Fortier, qui vient d'arriver, monte au fauteuil de la présidence, et au nom de l'Athénée Louisianais présente à notre estimé vice-président, M. Charles T. Soniat, la décoration des "Palmes académiques" que lui a récemment décernées le gouvernement français. M. Soniat, très ému, reçoit les félicitations de ses amis et répond au président.

M. Véran Dejoux présente ensuite les Palmes académiques à M. le Dr Félix A. Larue, qui remercie M. le Consul du grand honneur qui lui a été fait par le gouvernement français.

M. le président Alcée Fortier désire rappeler à l'auditoire que Mme Aimée Beugnot a reçu, elle aussi, la décoration d'officier d'académie, et il se plaît à énumérer les belles qualités de la décorée comme conférencière et comme écrivain ; il mentionne aussi M. Emile Ecuyer, le zélé président de

l'Union Française, qui, lui aussi, a reçu la même décoration, et il regrette que M. Ecuyer ne soit pas présent pour recevoir les félicitations de ses collègues.

M. le Consul et le président prononcent aussi quelques paroles aimables à l'égard de tous les décorés, y compris le secrétaire perpétuel qui, grâce à l'indulgence de M. Dejoux, a été promu au grade d'officier de l'instruction publique.

La soirée se termine par un duo de piano, "Les Grottes de Fingale," de Mendelssohn. Cette superbe composition musicale est magistralement rendue par Mmes Aimée Beugnot et Jules M. Wogan, qui, avec le talent qu'on leur sait, en ont fait brillamment ressortir la grande beauté et la valeur artistique.

Des remercîments sont votés, à l'unanimité des voix, aux dames dont le gracieux concours nous a été accordé, et à Mlle Camille Gibert, qui a eu la bonté d'organiser le concert de ce soir.

En ajournant la séance, M. Fortier annonce qu'il aura l'honneur de lire, à la prochaine réunion, des lettres du père et de la tante de Casimir Delavigne et adressées à des parents dont les descendants vivent encore à la Nouvelle-Orléans. Il invite donc l'auditoire et ses collègues à assister à la prochaine séance.

Séance du 26 Novembre 1909,

à 8 Heures du Soir.

Présidence de M. Alcée Fortier.

Membres présents :

MM. Charles T. Soniat, 2d vice-président ;
Bussière Rouen, secrétaire perpétuel ;
Edgar Grima, sous-secrétaire ;
Juge Joseph A. Breaux, Juge Robert H. Marr, Emile Ecuyer.

M. Véran Dejoux, Consul de France, membre honoraire, et beaucoup d'amis de notre société assistent à la réunion.

Le président ouvre la séance et prie le secrétaire de lire le procès-verbal de la dernière réunion, qui est lu et adopté.

Le secrétaire donne aussi lecture de la correspondance : lettres du Dr Y. R. LeMonnier, de M. Armand Capdevielle, de Mme Hélène d'Aquin-Allain, dont on publiera des extraits dans le prochain numéro des "Comptes-Rendus."

La parole est ensuite donnée à M. le Juge Joseph A. Breaux, qui, sur le ton de la causerie, entretient l'auditoire sur son dernier voyage à New York, pendant lequel il a assisté aux fêtes de la célébration Hudson-Fulton. Il croit que les grandes expositions vont peut-être disparaître pour faire place à des fêtes de ville, cortèges, etc. Le très intéressant et spirituel récit du Juge Breaux

est écouté avec attention, et les détails intéressants qu'il cite sont très appréciés.

Des remercîments sont votés au Juge Breaux.

M. Alcée Fortier parle ensuite de Casimir Delavigne, et, au cours d'une savante causerie, il donne un court aperçu de la vie et des œuvres du célèbre écrivain français. Il existe à la Nouvelle-Orléans des parents fort rapprochés de Casimir Delavigne, et ces parents ont eu la bonté de prêter au président des lettres écrites par le père, la tante et le cousin de celui qui, à juste titre, occupa pendant la première moitié du siècle dernier une place honorable dans les lettres françaises. Ces lettres écrites à des parents demeurant en Louisiane sont très instructives ; elles parlent des succès de Casimir et de son frère Germain ; elles contiennent aussi des récits fort instructifs de la Révolution de juillet 1830, dont le résultat mit fin au règne de Charles X et plaça sur le trône le roi Louis-Philippe. Le président donne lecture de ces lettres.

Des remercîments sont votés aux membres de la famille de Casimir Delavigne pour le prêt de ces lettres, et à M. Fortier pour le moment agréable qu'il vient de faire passer à l'auditoire.

A dix heures l'ajournement est prononcé.

Les Expositions et les Fêtes Hudson-Fulton.

Il faut être hardi et presque audacieux pour vous parler d'une ville que vous connaissez mieux que moi.

Je ne le ferais pas si ce n'était que peut-être je vous intéresserai un peu en mentionnant quelques faits de la fête Hudson-Fulton. Les fêtes de ville ont quelque rapport avec les grandes expositions. L'objet en est en partie le même.

Les grandes expositions internationales n'intéressent plus comme jadis elles nous intéressaient. Les premières expositions internationales de nos jours ont créé un intérêt général.

Sans vouloir créer l'impression que quelques-uns de vous, en nombre d'années, ont passé le demi-siècle, il est très possible que quelques-uns se rappellent l'exposition internationale de 1851 à Londres et celle de Paris en 1858. Elles étaient particulièrement remarquables. Depuis ces temps-là nous avons eu l'exposition de Chicago, distinguée par sa blanche Cité et ses illuminations. L'exposition de Buffalo était attrayante par son architecture ; c'était l'exposition des beaux-arts dans un milieu pittoresque.

Il est néanmoins évident que les expositions ne sont plus aussi populaires qu'autrefois ; l'enthousiasme semble diminuer. On ne peut les organiser sans beaucoup de frais, et les dépenses sont énormes.

Sans la protection du gouvernement il serait de toute impossibilité de réussir.

Après la clôture des expositions, les grands et superbes édifices construits de craie et de chaux n'ont aucune valeur ; conséquemment, le gouvernement subit d'immenses pertes.

Les heureux possesseurs d'objets d'art ne se soucient guère de les prêter, car ils sont sujets à la destruction par les flammes, et il y a beaucoup d'autres objections dont il ne vaut pas la peine de faire mention.

L'état social change ; il faut d'autres récréations, d'autres distractions, et, en même temps, d'autres moyens d'exposer et faire connaître ses ressources.

C'est cela que la ville de New York a cherché à faire. Les autorités ont conçu l'idée d'organiser des fêtes pour célébrer le troisième centenaire de l'arrivée de Hudson à l'embouchure du fleuve qui porte son nom, ainsi que le premier centenaire de l'application de la vapeur à la navigation.

La cité de New York est une exposition en elle-même. Près de l'océan, entre deux rivières, son port est l'un des plus beaux, des plus avantageux que l'on puisse imaginer.

Ses voies ferrées, ses parcs, ses édifices sans nombre, ses collections d'objets d'art, son industrie, son commerce, font d'elle le plus grand centre du continent et l'une des plus belles villes du monde.

Eh bien ! les autorités, ainsi favorisées, ont bien voulu organiser des fêtes militaires et civiles.

Ces fêtes, sans contredit, étaient tout ce qu'il y a de plus brillant. L'électricité dominait partout ; rien ne pouvait surpasser la décoration des édifices.

Le premier événement de la grande célébration était la parade maritime. Le Half Moon et le Clermont, barques frêles, étaient les plus admirés des bateaux nombreux et attiraient le plus d'attention ; ils étaient les bijoux de la parade et faisaient naître des sentiments élevés et patriotiques.

Quel contraste entre le Celtic d'aujourd'hui et ces petites barques d'autrefois !

Parmi les navires de guerre qui prêtaient leur concours à la fête se trouvaient ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Italie, du Mexique et de la République Argentine.

Les équipages de chacun de ces navires saluaient par leurs acclamations les bateaux moins prétentieux de la parade quand ceux-ci passaient.

Il y avait aussi nombre de bateaux marchands.

La longueur de cette parade était au moins de trente milles. Sur les bords du Hudson il y avait plus d'un million de spectateurs ; toute la ville était en mouvement. Les eaux limpides de la rivière Hudson étaient un peu irritées par les vents ; ils se mêlaient avec la fête navale.

Quelques moments après la tombée de la nuit, le yacht sur lequel j'étais dans la course se trouvait en ligne avec six énormes remorqueurs appartenant à des compagnies de chemins de fer. Ils étaient d'une force extraordinaire ; leurs fourneaux étaient rouges de flammes et respiraient le feu. Ils suggéraient Vulcain dans ses forges sous le mont Etna.

C'était vraiment un bien beau spectacle. Une grande partie de la ville était représentée dans la parade. Il y avait des moments très gais ; on entendait des bons mots, des choses spirituelles se disaient. L'élite de la société y était en grand nombre ; conséquemment, le beau sexe était représenté.

Tout contribuait au succès de l'événement. Les autres fêtes, après la première, étaient aussi très intéressantes.

Celle du mardi surtout.

On représentait l'Ile Manhattan et la vente de cette île par un chef indien aux Hollandais pour quelques breloques.

On voyait, à la tête de la procession de Tammany Hall, le grand sachem Murphy, qui a débuté à New York d'une manière très humble ; on voyait aussi le maire de New York, McClellan, fils du grand général de ce nom, élève du collège de Princeton. Les personnages de haute naissance et ceux de naissance humble se coudoyaient, type intéressant de notre état social.

Sur les chariots étaient représentées les intéressantes légendes du beau poème " Hiawatha " de Longfellow, le prophète indien.

Tous les musées étaient ouverts et invitaient le public. Les places publiques étaient bien décorées, et souvent on représentait Hudson avec son fils et quelques serviteurs fidèles, poussés au large dans une frêle barque. Ils étaient destinés à mourir sur l'océan. Poussés par la colère et la haine, les révoltés de son équipage devinrent des assassins, mais ne purent détruire le nom et les services de Hudson. Cet incident historique était représenté sur un des chariots de la procession.

La procession militaire était brillante. Le temps ne me permet pas d'en parler plus longuement.

La population d'une grande ville animée en grande partie par les mêmes sentiments peut accomplir de belles choses sans trop de frais.

Les expositions sont du passé. Je m'imagine qu'elles seront suivies par des fêtes dans nos grandes villes.

Dans la parade du mardi, dont j'ai fait mention, on nous a un peu imité. Quelques chariots étaient de faibles imitations des nôtres.

Nos fêtes annuelles devraient un peu imiter New York en faisant ressortir les ressources de la localité, représentant les différentes industries importantes, sans oublier les brillantes et magnifiques représentations. JOSEPH A. BREAUX.

LA FÊTE DU PETIT BLÉ

OU

L'HÉROÏSME DE POUCHA-HOUMMA,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES

PAR

MR. LE BLANC DE VILLENEUFVE.

(SUITE)

ACTE QUATRIEME.

SCÈNE I.

POUCHA-HOUMMA.

J'ai su les éloigner ; ils sont enfin partis.
Et je puis maintenant, sans mon frère et mon fils,
Suivre les mouvemens que mon âme m'inspire.
Du dessein des Tchactas, tâchons de nous instruire.
Couvrons le sang du mort ; (*i*) étalons à leurs yeux
Ce que ma nation a de plus précieux.
Mettons fin, il est tems, à mon inquiétude ;
Le pire de nos maux naît de l'incertitude.
Ce jour sans différer, libre dans mes desseins,
Verra changer mon sort ou finir mes destins.
Mais éloignons d'ici les fureurs de la guerre ;
Je ne dois point de sang inonder cette terre ;
Moi qui de mon pays dois être le soutien,
Dois-je le prodiguer pour épargner le mien ?

Aux Tchactas aujourd'hui, s'il faut un sacrifice,
Il doit être du moins conforme à la justice.
Malheureux Cala-bé, que vas-tu devenir,
Quand tu sauras, hélas !...

SCÈNE II.

POUCHA-HOUMMA, NACHOUBA.

NACHOUBA.

Je viens te prévenir
Que les deux députés que nous devions attendre,
Mon chef, auprès de toi demandent à se rendre.
Quelle est ta volonté ?... Veux-tu les recevoir,
Ou me dire l'instant où tu pourras les voir ?

POUCHA-HOUMMA.

Ils ont beaucoup tardé pour mon désir extrême,
Je veux les voir soudain, et juger par moi-même,
De leur ressentiment ce qu'on peut espérer.
Le peuple, Nachouba, doit ici se trouver.
Tu pourras l'avertir. Je veux que sa présence,
Imprimant le respect, gagne la confiance.
Cependant nos guerriers, dans ce critique instant,
Doivent se préparer à tout événement.
Je te donne le soin de remplacer mon frère.
Il faut se méfier d'une caste légère,
Qui masque ses desseins et n'a point d'autre loi,
Que le droit odieux de la mauvaise foi.
Tu peux te retirer, et que ta diligence,
Réponde, s'il se peut, à mon impatience.

SCÈNE III.

POUCHA-HOUMMA.

Le voilà donc venu ce désiré moment,
Qui doit me délivrer de mon cruel tourment !...
Hélas ! c'est bien à tort que l'on chérit la vie,
De peines, de soucis, d'amertume remplie,
Elle n'est plus pour moi qu'un abyme d'horreur,
Qui me fait détester son extrême lenteur.
La mort, dont le nom seul trouble notre existence,
N'est que l'azyle heureux de la paix, du silence,
Du calme, du repos ; l'oubli de nos malheurs,
Et le terme prescrit qui finit nos erreurs.
Vivre n'est qu'un instant ; la jeunesse s'envole ;
L'âge mûr suit de près son ivresse frivole ;
La vieillesse bientôt arrive sur ses pas,
Et traîne mille maux, pires que le trépas.
Triste caducité !... le souffle seul t'anime,
Du tems qui t'engourdit, trop hideuse victime,
Tu n'as plus qu'un instant à gémir sur ton sort ;
Ton déplorable état vaut bien moins que la mort.
Pourquoi donc s'agiter au bout de sa carrière !
Faut-il absolument la fournir toute entière ?
Et quand les coups du sort viennent fondre sur nous,
Devons-nous lâchement nous présenter dessous ?
Mais lorsqu'on est privé de cette essence pure,
Qui fit penser, mouvoir, agir la créature,
D'où naquit ici bas la race des humains,
Qu'un être créateur façonna de ses mains,
Que devient cet esprit, source de sa pensée,

Qui lui fait dominer la brute dégradée !
En s'échappant soudain aussi prompt que l'éclair,
Va-t-il s'évaporer dans le vague de l'air ?
Ou bien se dégageant de la matière impure,
Va-t-il se réunir au chef de la nature ?
Que ce doute cruel. m'agite, me confond !...
O toi qui limitas notre faible raison,
Qui montres à nos yeux ta puissance infinie,
Aux mortels ta bonté promet une autre vie ;
Non : ton œuvre jamais ne peut s'anéantir ; (*k*)
Une voix en secret nous le fait pressentir,
Cet espoir n'est point vain, il soutient mon courage,
Et je saurai mourir sans changer de visage.
De mon recueillement voilà le digne fruit.
Je me sens affermi, mon doute s'est détruit.
Essayons cependant ce que peut l'opulence ;
Les bienfaits quelquefois étouffent la vengeance,
Mais s'il ne peuvent rien, le dessein en est pris ;
Tu vivras, Cala-bé, je sais bien à quel prix.

(*Le peuple paraît sur la scène ; chacun porte ce qu'il a de plus précieux. Les Guerriers avec leur seul Tapina paraissent également.*)

SCÈNE IV.

POUCHA-HOUMMA, LE PEUPLE, LES GUERRIERS.

POUCHA-HOUMMA.

Descendants du Soleil, enfans de sa tendresse,
Soutenez ma vertu dans ce jour de détresse.

Pardonnez, si mes yeux, dans ce cruel instant,
De mon cœur déchiré décèlent le tourment.
Cala-bé, jusqu'ici ne connut point le crime,
Vous le savez, amis, digne de votre estime,
Ainsi que vos travaux, il partageait vos jeux,
Vous suivit aux combats et vainquit sous vos yeux ;
Sans réserve, soumis à la foi de nos pères,
Il faisait mon bonheur dans des jours plus prospères.
Ils ne sont plus ces jours. . .il fuit loin de ces bords,
A sa douleur livré, bourrelé de remords.
Oui sans doute voilà du crime le salaire ;
Mais celui de mon fils ne fut point volontaire ;
Privé de sa raison, il devint assassin ;
L'eau de Feu (*l*) le trahit et dirigea sa main.
Le Tchactas, cependant, injuste dans sa haine,
Veut que d'un meurtrier il subisse la peine.
Et dans ce jour affreux, ah ! trop lent à finir,
Je ne puis espérer de pouvoir le fléchir.
Quoiqu'il puisse arriver, comptez sur ma prudence,
De la guerre mon cœur abhorre la violence ;
Et s'il lui faut du sang, hélas ! pour l'appaiser,
Je sais, n'en doutez point, celui qu'il faut verser.
Pour la seconde fois, souffrons donc sa visite,
Sa fierté, son abord, dont l'aspect seul irrite,
Supportons sans aigreur son ton audacieux.
Et par nos seuls présents ne parlons qu'à ses yeux.
Il faut savoir céder suivant la circonstance.
Les voici ; juste ciel, soutiens donc ma constance,
Et permets que l'excès de mon cruel malheur,
Excitant leur pitié, puisse toucher leur cœur !

SCÈNE V.

LES ACTEURS PRECEDENS, TASCA-AU-PAYE, OULITA-HOUMMA.

(*Ils donnent la main à Poucha-Houmma, et ensuite à toute l'assemblée. Il s'asseyent ; on leur porte à fumer, cette cérémonie finie,*

TASCA-AU-PAYE *se lève et dit :*)

Heureuse Nation, que le sort favorise,
D'un guerrier, d'un Tchactas, pardonne la fran-
[chise ;
On sait que les Français en polissant tes mœurs
Te comblent de bienfaits et sont tes protecteurs ;
Mais ne te flatte point, qu'oubliant la justice,
Ce peuple généreux devienne ton complice.
Lui-même, tu le sais, par un sublime effort,
Punit les meurtriers d'infamie et de mort.
Sa sûreté le veut ; et la nature-même
Grava dans tous les cœurs ce sentiment suprême.
Je ne viens point ici, d'un frivole discours,
Pour te persuader emprunter les détours.
La fortune, crois moi, peut tromper ton attente ;
Elle a ses favoris, mais elle est inconstante.
De son faîte souvent on se trouve dessous,
Battu par ses revers, poursuivi de ses coups.
Tu connais ses faveurs, redoute ses outrages ;
Un beau jour quelque fois précéde les orages.
Il suffit, j'ai parlé, tu connais mon espoir ;
Apprens que, s'il le faut, nous pourrons nous revoir ;

Cependant, si tu veux, qu'ici rien ne m'arrête
Tu dois de Cala-bé, me remettre la tête.
A ce prix tu pourras contenter nos souhaits,
Et parmi nous enfin entretenir la paix.

NACHOUBA.

L'on te voit à regret, on frémit à t'entendre.
Quel espoir te séduit ? et qu'oses-tu prétendre ?
Cala-bé n'a de tort, envers ta nation,
Que d'un excès commis, privé de sa raison.
A la loi, cependant, nous voulons nous soumettre ;
De tout ce que tu vois nous te faisons le maître.
(*Il indique les effets qui sont sur la scène.*)
Pour effacer ton sang, cela suffit, je crois ;
Prends tout ; et qu'on t'ait vu pour la dernière fois.
Adieu ! de tes Tchactas va rejouir la vue.

TASCA-AU-PAYE, (*à part.*)

Je ne respire plus, tant mon âme est émue !...
(*haut.*)
Au fougueux Talapouch, s'il m'eut fallu parler,
Les armes à la main j'aurais pu m'expliquer ;
Mais devant le Houmma, j'ai cru devoir m'attendre
Qu'au moins, sans m'outrager, on voudrait bien
[m'entendre.
J'avais trop présumé des vertus de son cœur,
Je l'ai trop méconnu, j'apperçois mon erreur.
(*à Nachouba.*)
Et toi, qui d'un guerrier démontres le courage,
Crois-tu m'intimider par ton brusque langage ?
Sais-tu bien qui je suis ? Connais-tu les Tchactas ?

Va ; garde ta fierté pour des jours de combats.
C'est là que tu pourras, au gré de ton envie.
Braver tes ennemis et servir ta patrie.
Je te conseille donc de mieux te maîtriser.
Car ton orgueil ici me fait te mépriser.

POUCHA-HOUMMA.

Estimable guerrier, témoin de mes allarmes,
Si l'excès de mes maux n'a point pour toi de charmes,
Si l'état où je suis, et ma vive douleur,
En ce cruel moment, peuvent toucher ton cœur,
Dans ce jeune guerrier à mes ordres rebelle,
Daigne n'envisager que l'excès de son zèle ;
Je saurai réprimer par un juste couroux,
Un écart déplacé, qui nous afflige tous.
Mais toi, qui viens ici réclamer la justice,
Exiger sans délai l'horrible sacrifice
D'une tête, dis-tu, qu'il faut t'abandonner ;
Crois-tu bien, en effet, qu'on doive la donner ?
L'insensé parmi vous peut-il être coupable ?
A ce point votre loi serait-elle exécrable ?
Je ne le pense point. . .et n'es-tu pas instruit,
Qu'où la raison n'est pas il n'est point de délit.
De ton sang, néanmoins, je veux couvrir la tache,
A la vengeance enfin donne quelque relâche ;
Accepte mes présents ; faisons régner la paix,
Et que nos différends s'éteignent à jamais.

OULITA-HOUMMA.

A la loi constamment ma nation fidèle
N'eût jamais soupçonné que tu fusses rebelle.

Moi même en ce moment, je ne puis concevoir,
Que tu veuilles ici restreindre son pouvoir.
Le Houmma parmi nous passait pour être sage ;
La justice aujourd'hui n'est donc plus son partage :
Quoi ! tandis que sur nous un barbare assassin,
Enfonça le poignard de sa cruelle main,
Tu veux que notre sang, payé par l'opulence,
Soit vendu lâchement et reste sans vengeance.
Tu veux couvrir le mort, pour étouffer en nous
Sa voix qui de nos cœurs enflamme le courroux.
Ah ! ne te flatte point : en vain avec adresse,
On étale à nos yeux l'éclat de la richesse ;
En vain pour désarmer la justice et la loi,
Tu veux nous éblouir et tenter notre foi !
Et dans le fort accès de ton triste délire,
Tu nous crois assez vils pour pouvoir nous séduire.
Nous n'avons pas quitté nos femmes, nos enfans,
Pour rougir à leurs yeux, chargés de tes présens.
Vous donc qui m'écoutez, vous de race divine,
N'allez point dégrader votre illustre origine.
Soyez justes surtout, et le flambeau des cieux
Désormais sur vos jours luira plus radieux.
Toi, vénérable chef, que le sort désespère,
Infortuné mortel, et trop malheureux père,
Je partage tes maux, je ressens ta douleur,
Mais un devoir sacré doit dominer mon cœur.
Pardonne, s'il est sourd aux accens de ton âme ;
La nature frémit, que la vertu t'enflame.
Ecoute donc sa voix... qu'un généreux effort...

POUCHA-HOUMMA (*A part*).

Je n'écoute plus rien et je cours à la mort.

(*au peuple.*)

Retirez-vous, amis, finissons l'assemblée ;
Je dois terminer seul cette triste journée.

(*Après que tout le monde est sorti.*)

Je subirai mon sort, je me rends, c'en est fait ;
Tchactas trop rigoureux, tu seras satisfait.
Sans craindre le moment, ni tarder davantage,
De la paix entre nous mon sang sera le gage :
Oui, mon sang répandu satisfera le tien ;
Ce pénible devoir ne me coûtera rien
Vous paraissez surpris !... Veuillez encor m'en-
[tendre,
Je l'ai bien résolu... Je puis donc vous apprendre,
Que pour sauver mon fils, je me mets en vos mains.
Ma tête sous vos coups, pourra tomber soudain.
Allons sans différer ; le tems fuit et nous presse,
Arrachez mes vieux ans à l'affreuse vieillesse.
Un jour, un seul instant pourrait vous les ravir ;
Sans changer de couleur vous me verrez mourir.
Pour mon fils, croyez moi, perdez toute espérance,
De le sacrifier au dieu de la vengeance.
Il est loin de ces lieux... et sans doute jamais,
On ne verra sur lui triompher vos projets.
Dites-moi maintenant ; si le sort vous fit père,
Vous avez des enfans... Eh bien, dans sa colère,
S'il voulait aujourd'hui soudain vous en priver,
Pour les voir sous vos yeux de sang froid égorger,

Vous mêmes, secondant un arrêt si rigide,
Iriez-vous les livrer sous le fer homicide ?...
Consultez votre cœur. N'allez point le trahir ;
Vous détournez les yeux !... Quoi, je vous vois
[frémir,
Votre vertu n'est plus... une simple figure,
A reveillé dans vous le cri de la nature.
Ma tête va tomber.... Vous l'acceptez, amis,
Je mourrai satisfait en acquittant mon fils.
Marchons vers votre camp, ma parole me lie.

OULITA-HOUMMA.

O père généreux, ta vertu m'humilie ;
Et me fait détester dans ce moment affreux,
Mon indiscret serment à la face des Dieux.
J'ai juré ; c'est assez, je leur serai fidèle ;
Mais pour fléchir les miens compte sur tout mon zèle.

POUCHA-HOUMMA.

A ces lieux pour jamais, en faisant mes adieux,
Mourir, ami, mourir, est tout ce que je veux.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

Acte Cinquieme.

SCÈNE I.

Tchilita-Bé, Cala-Bé, Fouchi.

TCHILITA-BÉ (*paraissant au fond du théâtre.*)

Que notre prompt retour va causer de surprise !
Cependant, Cala-bé, dans ce moment de crise,
Nous n'aurions jamais dû nous éloigner d'ici.
Où règne avec raison le plus cuisant souci.
Il est de certains cas où le devoir sévère,
N'admet aucun égard aux volontés d'un père.
Le tien nous a séduits... maître de son secret,
Il médite, crois moi, le plus affreux projet.
(*Arrivé sur le devant avec surprise*).
Quel bouleversement ! Qu'a produit notre ab-
[sence ?
Que faut-il présumer de ce morne silence ?
Personne dans ces lieux !... Les Tchactas sous
[leurs coups,
De notre nation n'ont-ils laissé que nous ?
Ou le ciel courroucé, voulant notre ruine,
A-t-il anéanti notre race divine ?
Ma raison en défaut, dans ce cas fortuit,
Ne saurait concevoir ce changement subit.
Mais je dois t'avouer, qu'enfin je désespère
De retrouver ici ton trop malheureux père.

CALA-BÉ.

Agité comme toi, comme toi confondu,
Je n'ai que trop compris que tout était perdu.

Absence d'un moment ! absence trop funeste !
Départ précipité ! retour que je déteste !
Mon père, mon pays, j'ai fait votre malheur,
Et je n'existe, hélas ! que pour me faire horreur.

FOUCHI.

Quel est donc ce transport ? quoi, mon époux [se livre
A l'affreux désespoir dont son âme s'énivre ?
J'avais cru jusqu'ici qu'un courage guerrier,
Avec les coups du sort se trouvait familier.
Oui, Cala-bé, toujours ce fut là ma pensée.
Enfin de mon erreur tu m'as désabusée.

(*avec dédain*).

Fantôme de l'orgueil, ô stérile vertu,
Dans nos calamités à quoi donc nous sers-tu ?
On te voit nous trahir quand le malheur nous presse,
Pour laisser triompher toute notre faiblesse.
Tu n'es plus à mes yeux qu'un mensonge brillant,
Qui pour s'évanouir n'exige qu'un moment.

CALA-BÉ.

Tes paroles, Fouchi, comme un rayon de flamme,
De mes sens éperdus ont passé dans mon âme.
J'étais anéanti, je renais à ta voix,
Et je revois le jour une seconde fois.
Ne crains plus de me voir errer dans la carrière,
Tu me rends pour jamais à ma vertu première.
Mais n'as-tu pas conçu qu'un zèle trop ardent,
A l'égard d'un époux devenait imprudent ?

TCHILITA-BÉ.

En faveur du motif; j'aprouve sa franchise,
Un avis amical jamais ne se déguise.
Et qu'importe après tout, l'amertume du fruit
Qui calme la douleur et qui l'anéantit.

CALA-BÉ.

Ecoutons.... un bruit sourd a frappé mes oreilles.

TCHILITA-BÉ, (*avec un ton ironique*).

Et ne sommes nous pas au pays des merveilles !...
Il faut se méfier dans un pareil endroit,
De tout ce qu'on entend et de tout ce qu'on voit.

CALA-BÉ.

Je ne me trompe point. Et le bruit qui redouble,
Annonce près d'ici quelque sujet de trouble ;
Mais enfin un vieillard que je vois accourir,
De ce qui s'est passé pourra nous éclaircir.
Ah ! je le reconnais... hélas ! avec tendresse.
C'est lui qui reprimait ma bouillante jeunesse.
Il paraît accablé d'une vive douleur,
Qui m'annonce déjà quel est notre malheur.

(*Quelques femmes et quelques enfans qui se lamentent arrivent à la suite du vieillard*).

SCÈNE II.

TCHILITA-BÉ, CALA-BÉ, FOUCHI, LE VIEILLARD.

TCHILITA-BÉ.

Respectable vieillard, ami que je révère,
Parle moi sans détour, qu'est devenu mon frère ?

Absens de nos foyers, qu'on ne reconnaît plus,
Nos femmes, nos enfans, que sont-il devenus ?
Quel désastre inouï désole cet asyle ?

LE VIEILLARD.

Laisse moi respirer... le bonheur est fragile !

TCHILITA-BÉ.

Ah ! je m'attends à tout... ta douleur te trahit.

LE VIEILLARD.

Hélas ! de nos malheurs tu n'es donc pas instruit ?

TCHILITA-BÉ.

D'après ce que je vois je pourrais les comprendre,
Jusqu'ici cependent je n'ai pu les apprendre.

LE VIEILLARD.

Pourquoi ne puis-je donc te cacher à jamais,
La source de nos maux et de tous mes regrets.

TCHILITA-BÉ.

Fais taire pour l'instant ta douleur superflue.

LE VIEILLARD.

A peine sur les eaux l'on te perdait de vue,
Que deux Tchactas ici se sont montrés soudain.
A ton frère d'abord ils ont donné la main :
Ensuite parcourant le lieu de l'assemblée,
Jusques à nos enfans ils l'ont à tous donnée,
De ce soin amical quoique l'on fut supris,
Un accueil gracieux en a payé le prix.
On fume tour à tour. Un discours qui s'engage,
D'un accord imprévu nous paraît un présage ;
On se flatte, l'on croit que nos riches présens,

Vont enfin terminer nos trop longs différends.
Vain espoir ! les Tchactas, ainsi que nos caresses,
D'un geste manaçant repoussent nos largesses.
Transportés de fureur on les entend crier,
" Que le sang par le sang doit toujours se payer."
Ensuite l'un des deux, devenant moins sévère,
Adresse ce discours à ton malheureux frère :
" Infortuné vieillard, en déchirant ton cœur,
" Je partage tes maux, j'éprouve ta douleur :
" Deputé près de toi, j'ai dû te faire entendre,
" Ce que ma nation est en droit de prétendre,
" A son arrêt cruel je ne puis rien changer."
Alors Poucha-Houmma nous a fait retirer.
Son front était serein, et jamais sa belle âme,
N'avait paru briller d'une si belle flame.
Ah ! combien la vertu prend d'empire sur nous !
Un seul de ses regards nous en impose à tous.
Il semble dire : " Amis, que l'on me laisse faire.
" Je veux seul opérer un accord salutaire."
Sans le moindre soupçon, et sans prevoir nos maux,
Nous le livrons, hélas ! à ses propres boureaux.

CALA-BÉ.

O remords dévorans du crime le partage !
Sur mon cœur déchiré redoublez votre rage,
Et du tems désormais abrégeant les lenteurs,
Tarissez pour toujours la source de mes pleurs.

TCHILITA-BÉ.

D'un avenir heureux conservons l'espérance,
Surtout dans nos projets consultons la prudence.

Mais quand les coups du sort on ne peut éviter,
Avec courage au moins il les faut suporter.
On voit avec chagrin une âme chancelante,
Qui tantôt se roidit et tantôt se lamente.
Dans le cours de nos ans rien ne doit étonner.
Ami, nous t'écoutons, tu peux continuer.

LE VIEILLARD.

Dans le sécurité, sans nulle défiance,
Nous voyons prolonger le cours de la séance.
Soudain un cri de mort qui de loin retentit,
Vient desiller nos yeux et troubler notre esprit.
On reconnaît bientôt le motif de l'allarme ;
Tout est en action, tout s'anime, tout s'arme ;
Sur les pas des guerriers, les vieillards languissants
Se trouvent réunis aux femmes, aux enfans.
Inutile transport ! En vain, il nous entraine.
Nachouba, qui soudain avait franchi la plaine
N'arrive qu'à instant où les cruels Tchactas
Sur ton frère à genoux vont porter le trépas.
Témoin du coup fatal, c'est à lui de t'instruire ;
Il marche vers ces lieux... pour moi je me retire.

SCÈNE III.

NACHOUBA, LES ACTEURS PRECEDENS.

(*Quelques femmes et quelques enfans arrivent à la suite des uns des autres et paraissent consternés*).

NACHOUBA.

O chef de nos guerriers, fatal à nos rivaux,
Que ton éloignement va nous causer de maux.

Le bonheur éclipsé fuit loin de cette terre.
Et nous sommes livrés aux horreurs de la guerre.
C'en est fait : désormais sur notre Nation
Le sort a répandu la désolation.
Connais-tu nos malheurs ? Sais-tu ce qui se passe ?

TCHILITA-BÉ.

Le bonheur peut ici trouver encore sa place.
Et si rien à nos maux ne peux remédier,
La raison nous le dit, il faut les oublier.
C'est dans les grands malheurs qu'on montre son
[courage.
De nos vils ennemis, sans imiter la rage,
Je saurai, si le sort veut un peu nous servir.
De leur crime bientôt les faire repentir.
Nachouba, cependent sans perdre l'espérance
Il faut dans ses malheurs montrer plus de constance.
On peut être affecté d'un triste sentiment,
Et ne point se livrer au découragement ;
Calme donc tes esprits, et trace nous ensuite,
Des odieux Tchactas, l'odieuse conduite.

CALA-BÉ.

Ah ! ne déguise rien : plus le malheur est grand,
Plus le moindre détail devient intéressant.
Ne crains point d'accabler un malheureux coupable :
La douleur maintenant me devient méprisable.
Nulle sensation ne pénètre mon cœur,
Et le destin m'a mis au-dessus du malheur.

(A SUIVRE.)

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours de 1909-1910.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

FRÉDÉRIC MISTRAL ET SES ŒUVRES.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1910 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de $50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

BUSSIÈRE ROUEN,

P. O. Box 725. Nouvelle-Orléans.